

AA025

PERFECTIONNEMENT

4 jours 28 heures

2 285 € Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Gérer la convention CRAC et l'avenant n° 1

Méthodologie de règlements et expertise

OBJECTIFS

- **Comprendre** les mécanismes de mise en jeu de la convention CRAC et de l'avenant n° 1
- **S'initier** à la méthodologie de règlement des sinistres dans le cadre de ces conventions et de gestion des recours

PROGRAMME

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LOI DU 4 JANVIER 1978

1. Champ d'application de la loi : réforme du 8 juin 2005
2. Contrats liant les constructeurs
3. Garanties légales

B. PRÉSENTER LA CRAC ET L'AVENANT N° 1

1. Textes, historique, objectifs
2. Champ d'application
3. Quatre commissions
4. Étude comparative gestion hors convention, CRAC, avenant n° 1 (petits et grands sinistres)

C. ANALYSER LA CONVENTION ET L'EXPERTISE CRAC

1. Étude des textes et applications
 - a) définitions : sinistre et indemnité CRAC
 - b) expert et dossier commun d'instruction
 - c) seuils CRAC et plafond
2. Cas de contestations par les assureurs RCD : exceptions, abus, coût des honoraires d'expert, attestation d'assurance

D. GÉRER LES RECOURS CRAC

1. Bases du recours
2. Répartition des responsabilités entre assureurs
3. Délais de remboursement
4. Contestations entre assureurs RCD

E. GÉRER LES RECOURS AVENANT N° 1

1. Procédure accélérée facultative (petits sinistres sans recours)
2. Procédure de concertation obligatoire (grands sinistres)

F. ORGANISER L'EXPERTISE CRAC (ANIMATION PAR UN EXPERT CRAC)

1. Applications du barème

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation construction
- Gestionnaires de contrats construction
- Courtiers

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. **AA024**

POINTS FORTS

Les apports méthodologiques sont traités en s'appuyant sur des cas concrets de recours et de règlements de sinistres. Les participants réalisent au terme de la formation des cas pratiques de synthèse et QCM. Co-animation le 4^e jour par un expert construction agréé CRAC.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

23 au 26 avril
10 au 13 décembre 

Lyon,

3 au 6 décembre

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.